



MUTinfo

L'information mutualisée

n°67

Juin 2025

Retrouvez toutes les informations sur le fonctionnement de la mutuelle ainsi que l'accès à votre espace adhérent via notre site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 24 mai 2025 - Tours (37)



Cette année, notre Assemblée générale annuelle s'est tenue à Tours. Nous tenons à remercier Patrice Thillet, administrateur retraité et ancien élu du CSE Centre Val de Loire pour avoir organisé notre venue dans les meilleures conditions possibles.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des délégués mutualistes et les administrateurs pour leur participation à la vie de notre mutuelle et n'oublions pas l'équipe administrative qui reste toujours à votre écoute et qui œuvre chaque jour pour répondre au mieux à vos attentes.



TIERS-PAYANT

Lorsque vous payez uniquement la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc..., vous devez impérativement envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.

DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 12) précise que les décomptes de la sécurité sociale doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 2 ans à partir du remboursement par la Sécurité Sociale.

Pour les factures de ticket modérateur le délai court à partir de la date d'émission.

Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle.

MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ÉNERGIE

117, rue du Landy - BP 80008 - 93213 La Plaine St Denis cedex
Tél : 01 55 87 53 01 / De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
mutuelle.energie@eiffage.com / www.mutuelle-eiffage-energie-fr

AUGMENTATION DE LA TSA

Parce que taxer la santé, c'est amputer son avenir !

En tant que Présidente de la Mutuelle Santé Eiffage Energie, j'ai signé la tribune portée par la Mutualité Française.

En décidant de soumettre les contrats de complémentaires santé à une augmentation de la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA), le gouvernement ne serait à la hauteur ni de ce que nous avons bâti hier ni de ce qui nous unit aujourd'hui.

La mission première des mutuelles est de couvrir du risque, assurer et protéger leurs adhérents, pas de collecter un impôt qui ne dit pas son nom, via une augmentation de cette taxe !

>>> Les mutuelles souhaitent être davantage impliquées dans la recherche de solutions, et moins subir les décisions unilatérales du gouvernement, dans une logique de construction de long terme, car les pistes ne manquent pas pour penser collectivement un système de santé plus efficient, mieux planifié et plus axé sur la prévention.



EXTRAIT PRESTATIONS MUTUELLE 2025*

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux : Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses / Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes)	60%	300%	360%
Transport	55%	145%	200%
Forfait pour actes lourds			24 €
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, pédicure/podologie	Plafonnée à 2 factures par an**		30 €
Dispositif «Mon soutien psy» 1 séance d'évaluation et de 1 à 11 séances de suivi (maximum)	60%	40%	100%
Soins dentaires	60%	310%	370%
Prothèse dentaire	60%	510%	570%
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)	Plafonnée à 2500 € par an	700 € + 300 €	
Parodontie (1 fois/an)			250 €
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie (vignette blanche)	65%	35%	100%
Pharmacie (vignette bleue)	30%	70%	100%
Pharmacie (vignette orange)	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Forfait journalier		20 € / jour	
Chambre particulière (45 jours par an)		60 € / jour	

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)		20 € / nuit	
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Prothèse auditive	Bénéficiaires (20 ans et +) : 1000€ par oreille tous les 4 ans Bénéficiaires (-20 ans) : 300€ par oreille tous les 4 ans		
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la Sécurité Sociale	60%	0%	60%
Enfants : forfait optique (1 fois par an de date à date)		220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture	
Adultes : Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)	1 fois tous les 2 ans de date à date		
		350 € maxi dont 100 € maxi pour la monture	
		550 € maxi dont 100 € maxi pour la monture	
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750 €
Lentilles non remboursées par la Sécurité Sociale		2 factures par an de 75 € maxi	
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermale - forfait transport et hébergement (Si pris en charge par la Sécurité Sociale)	65%	35%	100%
Décès adhérent			1144 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccin anti-grippe			8 €
Vaccins	65%	35%	100%
Assistance RMA (Tél. 09 69 32 94 26 - 24h/24 - 7j/7)			

** La facture devra comporter obligatoirement le code ADELI

EXTRAIT DES EXEMPLES DE REMBOURSEMENT VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS*

Exemples	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	434,00 €	271,70 €	162,30 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	473,00 €	271,70 €	201,30 €	0 €
OPTIQUE				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	346,00 €	0,09 €	345,91 €	0 €
DENTAIRE				
Détartrage	43,38 €	26,03 €	17,35 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100% santé)	500,00 €	72,00 €	428,00 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	550,00 €	72,00 €	478,00 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00 €	72,00 €	485,00 €	0 €
AIDES AUDITIVES				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950,00 €	240,00 €	710,00 €	- €
Aide auditive de classe II par oreille	1582,00 €	240,00 €	1000,00 €	342,00 €
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	30,00 €	19,00 €	9,00 €	2,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique sans dépassement d'honoraires	37,00 €	23,90 €	11,10 €	2,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	54,00 €	23,90 €	28,10 €	2,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	67,00 €	14,10 €	30,90 €	22,00 €

* Liste détaillée des prestations et exemples de remboursement téléchargeable sur le site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr

